



est donc tout à fait naturel que les producteurs de médicaments génétiques veuillent

Le nouveau contexte législatif impose une révision des positions dans la corporation.

Industrie pharmaceutique

Les génériqueurs font sécession

● L'Association marocaine du médicament générique (AMMG) se met en ordre de bataille pour activer le contrat-programme signé en février 2013. Le retrait de certains membres de l'Amip - association historique du secteur - n'est qu'une restructuration des instances de la profession qu'ils estiment nécessaire au regard des enjeux à venir.

Sept laboratoires pharmaceutiques ont décidé de retirer leur adhésion à l'Association marocaine de l'industrie pharmaceutique (AMIP). Il s'agit d'Afric Phar, Polymédic, Synthémédic, Iberma, Genpharma, Hemolab, et Génération Santé. Ces génériqueurs ont décidé de se concentrer sur le cœur de leur métier qu'est le générique à travers l'Association qui les représente le mieux à savoir l'Association marocaine du médicament générique (AMMG). «*Nous voulons aborder le sujet différemment avec une once de sérénité qui nous permettrait de mieux nous faire comprendre*», explique Abdelilah Lahlou, membre de l'AMMG. Avec ce revirement, l'AMMG compte

désormais 13 membres dont une bonne partie n'adhérait pas à l'AMIP. L'industrie pharmaceutique arrive à un tournant de son histoire «*qui nécessite une restructuration de ces instances*», affirme Mohamed Houbachi, président de l'AMMG. Après l'adoption du nouveau

décret relatif au prix du médicament, le contexte législatif impose une révision des positions qui ne convergent pas forcément. En effet, le nouveau texte distingue clairement le générique du princeps, alors que l'ancien parlait du médicament dans le sens large du terme. Il

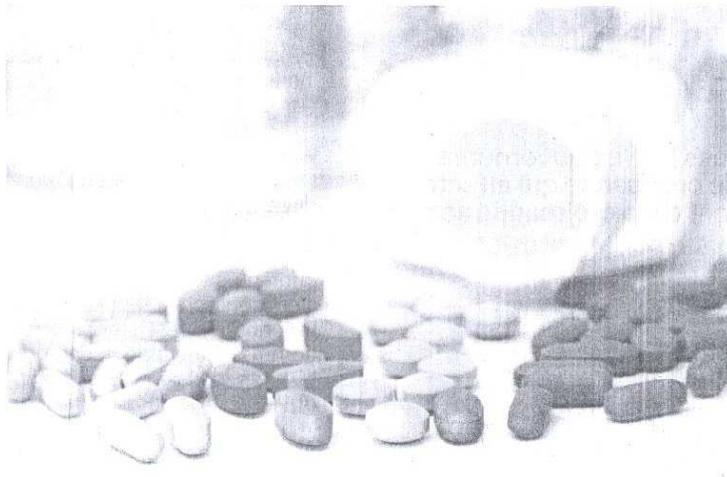
Une question d'export !

Le développement de la production des médicaments génériques n'est pas important que pour le marché local et l'amélioration de l'accessibilité des médicaments. Il est aussi vital pour le développement du secteur à l'export. En effet, le Maroc compte énormément sur les médicaments génériques pour percer à l'export. L'objectif est de porter le chiffre d'affaires à l'export à près de 10 milliards de DH. Actuellement les exportations de l'industrie pharmaceutique représentent à peu près 700 millions de DH avec une prédominance des génériques. Si les génériqueurs se tournent vers l'export, c'est entre autres, pour chercher d'autres débouchés au marché local sur lequel la pénétration de leurs produits reste faible. Les médicaments génériques ne représentent que 30% des produits écoulés localement. Sachant le chiffre d'affaires de la profession (local et export) est estimé à quelques 9 milliards de DH, les génériqueurs réalisent par conséquent un chiffre d'affaires estimé à 2,7 milliards de DH.

consacrer cette distinction législative sur le terrain à travers des ensembles de métiers. «*C'est une question de positionnement stratégique*», précise Mohamed Houbachi. «*Nous n'avons pas pour objectif de créer une rupture mais d'entrevoir une nouvelle façon pour discuter, dialoguer et se rencontrer à nouveau mais dans le cadre d'une nouvelle configuration*», renchérit Abdelilah Lahlou. Pour ces derniers, il n'y a pas de guerre ou de polémique. D'ailleurs, ils ne cachent pas la possibilité que les deux sous-ensembles (génériqueurs et laboratoires) puissent se réunir dans le cadre d'une fédération des métiers de la pharmacie qui pourrait s'ouvrir même aux autres métiers de l'écosystème de la santé.

L'AMMG se renforce

L'Association marocaine du médicament générique accueille ainsi de nouveaux membres et compte se concentrer sur l'avenir de son activité. Un avenir qui ne peut être reluisant que si le médicament générique occupe la position qu'il mérite. «*Il ne faut pas omettre que le générique est aujourd'hui une nécessité au regard de la situation socio-économique*», explique Abdelilah



● Le nouveau texte distingue clairement le générique du princeps, alors que l'ancien parlait du médicament dans le sens large du terme.

Lahlou. «L'AMMG a toujours milité pour rendre le médicament plus accessible», ajoute-t-il. Et cela ne peut se faire sans un élément important qu'est le prix. Les membres de l'AMMG semblent être conscients de la nécessité de rendre le médicament plus abordable. Comment ? Et c'est ce qui semble créer la véritable divergence d'avis au sein de la profession. Un débat stérile, selon l'AMMG, à l'heure où le décret est adopté et appliqué. «En continuant à parler du passé, on ne fait qu'alimenter un feu qu'on souhaite éteindre», lâche Abdellah Lahlou. L'AMMG veut donc entamer une nouvelle ère de

La création d'un groupement d'intérêt économique (GIE) n'est pas à écarter.

débats et de discussions pour qu'elle puisse être écoutée. Sur un autre registre, les génériqueurs ne comptent pas baisser les bras. Accepter l'application du décret dans sa mouture finale -qui disons-le ne favorise pas les industriels- n'est pas une fatalité. Ces derniers comptent faire un travail interne approfondi pour minimiser l'impact de la baisse sur leur activité et pour mieux faire face au nouveau contexte. Ceci peut passer par une mutualisation des efforts

et la création des synergies entre les confrères qui devraient se voir comme des partenaires et non des concurrents. D'ailleurs, la piste de la création d'un groupement d'intérêt économique (GIE) n'est pas à écarter dans le contexte actuel.

Cependant, les génériqueurs comptent également sur le support de l'Etat via le contrat-programme qui fête ce mois-ci son premier anniversaire alors que son opérationnalisation fait défaut.

Le Contrat-programme est une priorité

«Nous allons profiter de l'anniversaire de la signature du contrat-programme pour saisir les différents ministères signataires et les exhorter d'activer ce projet qui nous tiens à cœur», soutiennent les membres de l'AMMG. Pour rappel, le contrat-programme pour le développement du secteur de l'Industrie Pharmaceutique (2013-2023) a signé en février 2013 par l'Etat d'un côté représenté par cinq

ministère dont le ministère de l'Economie et des Finances, celui de l'Industrie, et le ministère de la Santé. Et d'autre part, l'AMIP, l'AMMG et MIS. Si l'AMMG tient à l'opérationnalisation de cette stratégie c'est qu'elle consacre tout un axe au développement du marché intérieur qui passerait par le développement des génériques. L'objectif étant de permettre à ce segment d'atteindre 50% de parts de marché à travers une batterie de mesures globales et d'autres

spécifiques. Il est question que le Fonds Hassan II s'engage à soutenir l'investissement pour les médicaments génériques, que l'Etat s'engage à mettre en place une offre de développement des génériques des médicaments qui tombent dans le domaine public et qui répondent aux besoins de "santé publique" nationaux et des principales cibles à l'export (Afrique, Mena). L'Etat s'est également engagé à mener une campagne de sensibilisation auprès des consommateurs pour communiquer sur le bénéfice Qualité-Prix des génériques et à harmoniser le système de remboursement pris en charge par la couverture sociale et favorisant les médicaments génériques. Ce ne sont pour le moment que des promesses non tenues puisque «rien de tout cela n'a été fait» ! Depuis la signature, la seule

démarche entreprise est la publication d'un appel d'offre par le ministère de l'Industrie qui avait pour but de sélectionner un cabinet d'étude chargé du pilotage de ladite stratégie. Selon nos sources, le bureau d'étude a été sélectionné mais il n'a entrepris aucune action pour l'heure. «Nous n'avons été contacté par personne», déplore Houbachi. Les génériqueurs comptent énormément sur cette stratégie pour équilibrer la donne les concernant, puisque le décret récemment adopté ne prévoit pas la moindre mesure en faveur du médicament générique. Donc leur bataille à venir aura pour axe central l'opérationnalisation du contrat-programme loin des éventuelles guerres intestinales que pourraient connaître le secteur. ●

PAR HAYAT GHARBAOUI
h.gharbaoui@leseco.ma